

**Proposition du Conseil administratif du 15 mars 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 814 300 francs destiné à l'alimentation en eau et en électricité et la création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Gustave-Ador.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

La présente demande de crédit vise à financer la création de réseaux d'eau potable, d'électricité et d'eaux usées afin de disposer de points de raccordement nécessaires au fonctionnement de projets d'animations des quais Gustave-Ador et Wilson.

Ces équipements sont nécessaires afin de pouvoir, dans le cadre du réaménagement de la rade au centre-ville, installer des projets de détente, d'animation et de baignade, temporaires et pérennes, favorisant l'accès à l'eau pour la population, sur le secteur du quai Gustave-Ador en aval du Jet d'eau et sur le quai Wilson.

**Exposé des motifs**

*Contexte*

En 2014, sous mandat du Canton, l'étude Urbaplan a publié l'«Image directrice programmatique – Etude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres» afin d'identifier la manière de satisfaire les besoins de la population en termes d'accès au lac et d'espaces de baignade.

Il ressort entre autres de ce document que:

- seuls 15% des espaces de la grande rade sont aménagés pour la baignade et l'accès public à l'eau;
- les plages situées en dehors de l'hypercentre sont difficiles d'accès pour la population;
- la demande de la population pour la réappropriation du lac comme espace public croît;
- la pression sur les lieux de baignade actuels est particulièrement forte;
- des aménagements tels que ceux au bord du Rhône sont pris d'assaut, mais ne sont pas adaptés à tous et toutes.

Quatre lieux propices à l'accès à l'eau ont été identifiés par cette étude:

- la Perle du lac;
- le quai Wilson;

- la jetée du Jet d’eau;
- le quai Gustave-Ador dans le prolongement de Baby-Plage.

En 2017, le Canton (en charge de la gestion du lac) a lancé les travaux de construction de la plage publique et du port des Eaux-Vives. La réalisation de la plage, soutenue par les autorités de la Ville de Genève (en charge de la gestion des quais), répondait à la forte demande de la population de s’approprier la rade, notamment à travers un plus grand accès à l’eau.

Un des objectifs du nouveau port était de libérer la rade au centre-ville en faveur de la population, en permettant le déménagement de plusieurs activités privées situées sur le quai Gustave-Ador et son plan d’eau vers le nouveau port des Eaux-Vives, à l’instar des cabanes de pêcheurs, des dériveurs, ainsi que des bateaux amarrés aux estacades implantées en aval du Jet d’eau. Les déménagements des premières activités vers le nouveau port des Eaux-Vives ont été finalisés en 2021. La deuxième étape de ce réaménagement prévoyait que les activités restantes en aval du Jet d’eau (chantiers navals et entreprises lacustres), à l’exception du poste de la police de la navigation, déménagent dans le cadre de la réalisation du projet de port du Vengeron.

En parallèle à la construction de la plage publique et du nouveau port des Eaux-Vives, la Ville de Genève a lancé en 2017, en collaboration avec le Canton, le concours d’idées «La rade» dans le but d’engager les réflexions sur le potentiel de réaménagement de la rade en vue de favoriser l’accès de la population à l’eau. Suite au concours, le Canton et la Ville de Genève ont décidé de se réunir au sein du comité de pilotage (COPIL) «Valorisation de la rade», composé du Département du territoire, du Département des infrastructures, ainsi que de la délégation à l’aménagement du Conseil administratif.

La première mission du COPIL a été l’élaboration d’une image directrice de la rade en Ville de Genève en vue d’identifier, sur la base des résultats du concours d’idées, les potentiels de valorisation des différents lieux qui composent le site. Environ 80 acteurs de la rade ont été consultés (p. ex. associations d’habitant-e-s, milieux du patrimoine et du tourisme, usagers et usagères actuel-le-s), ainsi que les partis politiques représentés au Grand Conseil et au Conseil municipal.

Un des principes généraux de l’image directrice publiée en mai 2019 (<https://www.geneve.ch/fr/document/rade-image-directrice-rapport-final>) est de développer des accès à l’eau supplémentaires pour la population, notamment sur la rive droite. A cette fin, en septembre 2021, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1407, «Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2020 en vue de l’ouverture d’un crédit de 3 000 000 de francs destiné aux études d’aménagement et à l’organisation d’un mandat d’étude parallèle en deux tours (règlement 143 SIA) permettant de créer des accès à l’eau et une nouvelle zone de baignade,

ainsi que l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres sur le périmètre du quai Wilson».

### *Quai Gustave-Ador*

Le Grand Conseil a acté la deuxième partie du déménagement des activités restantes sur la rive gauche en aval du Jet d'eau en votant en février et en mai 2022 les projets de loi PL 12969 et PL 12968 sur le réaménagement du site du Vengeron. Comme mentionné dans l'exposé des motifs du PL 12968, ces déménagements «visent *in fine* une libération en 2026 du quai marchand et du plan d'eau à l'aval du Jet d'eau, permettant ainsi à la Ville de disposer de l'espace nécessaire pour la création d'accès à l'eau pour la baignade et une mise en valeur de ce site historique dans le cadre de la requalification de la petite rade».

Ainsi, en collaboration avec le Canton, la Ville de Genève travaille sur la construction d'une zone de détente et de baignade pérenne en aval du Jet d'eau. En attendant la construction d'un tel aménagement, la Ville de Genève a l'intention d'installer des projets temporaires visant à permettre à la population de se réappropriier les zones libérées dans le secteur. A cet effet, lors de la saison estivale 2022, une première animation a été installée à l'emplacement des anciennes cabanes de pêcheurs, qui a largement su trouver son public. Cela étant dit, il est très vite apparu que l'absence de raccordements électriques et d'accès à l'eau propre et aux réseaux d'assainissement dans cette partie basse du quai Gustave-Ador engendrait des contraintes qui limitaient grandement le potentiel d'exploitation du lieu.

A noter de plus que ce lieu est au cœur de la motion M-1504, «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!», dans laquelle les signataires demandent au Conseil administratif de «proposer un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un concept de bains publics flottants entre le Jardin anglais et le Jet d'eau, en contrebas de la promenade du lac, créant ainsi un nouvel accès à la baignade dans la petite rade, accessible pour et par toutes et tous». La motion est actuellement en traitement auprès de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

### *Quai Wilson*

Dans le cadre de la proposition PR-1407, un concours d'architecture pour l'aménagement d'une zone de détente et de baignade pérenne sera lancé en 2023. Entre-temps, à l'instar du Grand Conseil, le Conseil municipal a voté à l'unanimité en mars 2021 la pétition P-426 du 22 juin 2020, «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires», initiée par l'association A l'eau Wilson dont la vocation est la promotion de l'accès à l'eau dans le périmètre du

quai Wilson, invitant le Conseil administratif et le Conseil d'Etat à développer un projet de zone de baignade temporaire en attendant l'aménagement pérenne.

Afin de répondre à la pétition, le Conseil administratif a l'ambition de développer une zone de détente et de baignade estivale temporaire (mai à septembre) en attendant l'aménagement du projet pérenne. Pour cela, la Ville de Genève planifie de lancer un appel à projets dans le but d'y installer un espace de détente et d'animation, ainsi que des douches, pour faire de ce quai un nouvel espace tourné vers le lac. Or, à l'instar de l'espace sis sur le quai bas du quai Gustave-Ador en aval du Jet d'eau, le quai Wilson n'est à ce jour pourvu ni en eau ni en électricité et ne dispose pas d'un point de raccordement au réseau d'eaux usées.

## **Programme et descriptif des travaux**

### *Quai Gustave-Ador et quai Wilson*

Pour répondre aux besoins d'alimentation des prochaines activités, les travaux doivent être entrepris pour offrir des alimentations en eau potable, des branchements électriques et l'extension du réseau secondaire d'évacuation des eaux usées.

Les travaux d'extension des réseaux prévoient des interventions de reconstruction classiques, c'est-à-dire en tranchée ouverte avec une remise en état à l'identique des revêtements de surface.

Les travaux seront réalisés par une entreprise de génie civil mandatée par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), lequel se coordonnera avec les Services industriels de Genève (SIG) qui assureront les raccordements en eau potable et en électricité.

## **Transition écologique et cohésion sociale**

### *Impact environnemental*

La demande de crédit s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève.

D'un point de vue environnemental, les choix des matériaux, l'exécution des travaux et la revalorisation des matériaux existants seront traités dans le respect des orientations du Conseil administratif et des enjeux actuels.

L'utilisation de matériaux recyclés permet aussi de réduire l'impact environnemental des chantiers. Les granulats du béton d'enrobage des collecteurs ainsi que les graviers de remblayage des tranchées d'excavation profondes sont réalisés avec des matériaux de démolition valorisés par tri, concassage, criblage et lavage. Les collecteurs en PVC sont fabriqués avec du PVC recyclé.

### *Cohésion sociale*

Cette demande de crédit permettra de répondre aux attentes de la population en termes d'accès à l'eau. Les espaces de détente créés et les animations proposées permettront également de favoriser la cohésion sociale et le partage de ces espaces publics.

#### **Estimation des coûts**

<i>A. Estimation des coûts</i>	Fr.
<i>Travaux de génie civil</i>	
Installations de chantier	85 000
Démolitions et réfections	165 000
Réseau d'eau potable	62 000
Réseau d'électricité	42 000
Assainissement	220 000
Divers et imprévus 8%	46 000
<b>Sous-total travaux</b>	<b>620 000</b>
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur-e civil	80 000
Géomètre	20 000
Information-communication	7 000
<b>Sous-total honoraires</b>	<b>107 000</b>
<b>Total</b>	<b>727 000</b>
<b>I. Coût total de la construction (HT)</b>	<b>727 000</b>
<i>B. Calcul des frais financiers</i>	
<b>I. Coût total construction (HT)</b>	<b>727 000</b>
+ TVA (7,7% × 727 000 francs)	56 000
<b>II. Coût total de l'investissement (TTC)</b>	<b>783 000</b>
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% × 783 000 francs)	31 300
<b>VI. Total du crédit demandé (TTC)</b>	<b>814 300</b>

### **Délai de réalisation**

Dès que le délai référendaire sera arrivé à échéance, les travaux pourront démarrer au plus tôt un mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ deux mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fixée pour le printemps 2024.

### **Référence au 18<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI)**

Cet objet ne figure pas au 18<sup>e</sup> PFI. Néanmoins, cette proposition fait suite au vote en mars 2021 par le Conseil municipal à l'unanimité de la pétition P-426 du 22 juin 2020, «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires», initiée par l'association A l'eau Wilson.

### **Budget de fonctionnement**

L'entretien et le nettoyage des réseaux seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales de 4200 francs par année pour l'AGCM, destinés à l'entretien des réseaux.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 87 600 francs.

### **Validité des coûts**

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2023). Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

### **Autorisation de construire**

Une requête en autorisation de construire sera déposée au printemps 2023 auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC).

### **Régime foncier**

Les travaux se situent sur le domaine public communal de la Ville, section Genève-Eaux-Vives, parcelles N<sup>os</sup> 2924 et 2913 situées en rive gauche et en rive droite sur le domaine public communal de la ville, section Genève-Cité, parcelle N<sup>o</sup> 2986, et sur le domaine privé communal, section Genève-Cité, parcelle N<sup>o</sup> 3940.

### **Information publique**

Avant le démarrage des travaux, un dépliant d'information aux riverains sera distribué au sein d'un large périmètre autour des secteurs d'intervention. Ce document contiendra des renseignements sur la nature des travaux, leur durée ainsi que les mesures de circulation prises durant le chantier.

Sur place, plusieurs panneaux de chantier seront installés, contenant des informations sur les travaux, leur durée, les nouveaux équipements réalisés, ainsi que les coordonnées principales des mandataires et entreprises adjudicataires des travaux.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est l'AGCM.

Le projet a été établi par le même service qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

**Tableau récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)**

**Objet: Alimentation en eau et en électricité et création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Gustave-Ador**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	100 000	12%
Travaux de génie civil	620 000	76%
Frais divers (communication)	7 000	1%
Frais financiers (y compris TVA)	87 300	11%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>814 300</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2023</b>	0		0
<b>2024</b>	814 300		814 300
<b>Totaux</b>	<b>814 300</b>		<b>814 300</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)**

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit**

**Service bénéficiaire concerné: AGCM**

**CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	4 200	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	87 600	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>91 800</b>	

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-91 800</b>
---------------------------------------------------------------	----------------

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 814 300 francs destiné à l'alimentation en eau et en électricité et la création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Gustave-Ador.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 814 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.